Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202561-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/61

INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Classification : institutions et vie politique
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération n°2020/9 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,
Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire informe des décisions prises, depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de cette délégation :

DEVIS SIGNÉS		
ENTREPRISE	**OBJET**	**MONTANT TTC**
Maître JINK- -LE BOT BREST	Convention d'honoraires	1 440 € Prestation hors forfait : taux horaire de 240 € Déplacement à l'audience : 960 €
SARL LE VEN KERNILIS	Eclairage de sécurité à l'église	3 397.49 €
LOCARMOR QUIMPER	Balayeuse année 2026 (marché)	1 142.40 €
FOURRIERE D'ARMOR ET D'ARGOAT LANHOUARNEAU	Avenant n°3 à la convention signée par délibération n°2023/66 en date du 14 décembre 2023.	Avenant frais de transport : 0.60 €/km

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202561-DE

HYGIENE PLUS SERVICES BOURRON-MARLOTTE	Pour l'autolaveuse à l'espace multifonctions : brosse lavage et batterie	809.57 €
ETR CABON SAINT-FREGANT	Rognage souches (aménagement bourg Keravezan)	180 €
JARDIN SERVICE PLABENNEC	Avenant au marché : Moins-value : assise muret, table pique-nique, banc, poubelle, nettoyage muret lavoir, linteau granit Plus-value : rehaussement muret lavoir, potelets, catadioptres, trottoirs en sable chaux/ciment	895.68 €
THD BRETAGNE RENNES	Travaux effacement esthétique Aménagement bourg secteur Keravezan	7 205.88 € HT
GELEBART DAVID COAT-MEAL	Bardage métallique à l'espace multifonctions	11 760.96 €

Décision : Approbation à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

La Secrétaire de séance
Gwénaëlle CALONNEC

MAIRIE de SAINT-FREGANT (Finistère)